

---

rechercher une vocation non nucléaire pour nos forces armées au sein de l'Alliance. Les Forces canadiennes n'auront ainsi plus besoin d'armes nucléaires — et n'y auront d'ailleurs même plus accès — dès que l'intercepteur CF-101 aura été remplacé par le CF-18A. Le Canada s'est efforcé de renforcer le système international de non-prolifération et ce, même si notre insistance sur des garanties et des engagements adéquats comme condition préalable à l'exportation de matières nucléaires ainsi que de matières spéciales, d'équipements, d'installations et de techniques nous a défavorisés sur le plan commercial.

La clef, c'est la sécurité

Je tiens cependant à souligner clairement que notre appui au maintien de forces suffisantes pour prévenir toute agression et défendre la zone OTAN est pleinement conforme à notre engagement envers une vigoureuse politique en matière de contrôle des armements et de désarmement. D'ailleurs ces deux politiques sont non seulement hautement conformes, mais elle se complètent et s'étayent, formant un tout cohérent. Elles servent toutes deux à accroître la sécurité et à préserver la paix. Et la clef, c'est bien la sécurité. Car ce n'est que sur la base d'une sécurité soutenue que l'on peut s'attendre à ce que les nations acceptent des limitations quantitatives et qualitatives de leurs armements. Et c'est seulement sur cette base qu'elles pourront être amenées à envisager des réductions mutuelles et équilibrées de leurs forces armées.

C'est dans ce contexte d'une politique de sécurité équilibrée qu'il faudrait voir les efforts et les intérêts du Canada à la deuxième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. C'est dans un tel contexte que le premier ministre proposait à la première Session extraordinaire, en 1978, une stratégie de l'asphyxie prévoyant la négociation, pour les quatre éléments de la stratégie, d'accords vérifiables par les puissances nucléaires. La proposition s'attaquait au problème, qui persiste d'ailleurs toujours, de la prolifération verticale des armes nucléaires. Le concept n'a donc rien perdu de sa validité.

Jusqu'à maintenant, j'ai parlé des questions nucléaires qui sont l'une des priorités de la politique canadienne de contrôle des armements et de désarmement, politique que j'ai définie en 1980. Je voudrais maintenant aborder une autre priorité, à savoir l'interdiction des armes chimiques.

Les armes chimiques

Le Comité du désarmement, organe multilatéral de négociation à Genève, a accordé de plus en plus d'attention à ce sujet dans les deux dernières années, créant un groupe de travail des armes chimiques. C'est avant tout au sein de cette instance que le Canada continuera d'offrir ses compétences techniques. Suite à nos recherches permanentes sur les mesures de défense, nous avons acquis des connaissances qui nous permettent de faire des suggestions valables sur divers aspects tels que les dispositions relatives à la vérification dans un éventuel traité visant l'interdiction de ces armes. Vu que ce sont des soldats canadiens, ne bénéficiant d'aucun équipement protecteur, qui furent les premiers à souffrir d'une attaque massive au gaz pendant la Première Guerre mondiale, cela a sans doute contribué à notre préoccupation pour les mesures de

---